

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 23 AOÛT 2021

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal tenue le 23 août 2021 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin et Geneviève Henry, MM. André Champagne et Maurice Marchand.

Étaient absents : Mme Marie Ouellette, conseillère, et M. Jacques Robitaille, conseiller, dont l'absence était motivée.

Les membres présents forment le quorum.

RÉSOLUTION No 215-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-04 – RÈGLEMENT 2021-04 « PLAN D'URBANISME »

Attendu qu'un avis de motion a été présenté à la séance extraordinaire du 25 mai 2021;

Attendu qu'un projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du 25 mai 2021;

Attendu qu'une dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption a été faite en même temps que le dépôt de l'avis de motion;

Attendu que la démarche de révision quinquennale de la réglementation d'urbanisme en vertu de la LAU est en cours pour assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) numéro 469-2019 de la MRC de Joliette et ses amendements subséquents ;

Attendu que le plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Thomas est en vigueur depuis 1992 ;

En conséquence, il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement 2021-04 « Plan d'urbanisme ».

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Directrice générale et sec.-trésorière

RÉSOLUTION No 216-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-05 – RÈGLEMENT 2021-05 « RÈGLEMENT DE ZONAGE »

Attendu qu'un avis de motion a été présenté à la séance extraordinaire du 25 mai 2021;

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 23 AOÛT 2021

Attendu qu'un projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du 25 mai 2021;

Attendu qu'une dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption a été faite en même temps que le dépôt de l'avis de motion;

Attendu que la démarche de révision quinquennale de la réglementation d'urbanisme en vertu de la LAU est en cours pour assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) numéro 469-2019 de la MRC de Joliette et ses amendements subséquents ;

Attendu que le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Thomas est en vigueur depuis 1993 ;

En conséquence, il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement 2021-05 « Règlement de zonage ».

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Directrice générale et sec.-trésorière

RÉSOLUTION No 217-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-06 – RÈGLEMENT 2021-06 « RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT »

Attendu qu'un avis de motion a été présenté à la séance extraordinaire du 25 mai 2021;

Attendu qu'un projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du 25 mai 2021;

Attendu qu'une dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption a été faite en même temps que le dépôt de l'avis de motion;

Attendu que la démarche de révision quinquennale de la réglementation d'urbanisme en vertu de la LAU est en cours pour assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) numéro 469-2019 de la MRC de Joliette et ses amendements subséquents ;

Attendu que le règlement de lotissement de la Municipalité de Saint-Thomas est en vigueur depuis 1993 ;

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 23 AOÛT 2021

En conséquence, il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement 2021-06 « Règlement de lotissement ».

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Directrice générale et sec.-trésorière

RÉSOLUTION No 218-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-07 – RÈGLEMENT 2021-07 « RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION »

Attendu qu'un avis de motion a été présenté à la séance extraordinaire du 25 mai 2021;

Attendu qu'un projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du 25 mai 2021;

Attendu qu'une dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption a été faite en même temps que le dépôt de l'avis de motion;

Attendu que la démarche de révision quinquennale de la réglementation d'urbanisme en vertu de la LAU est en cours pour assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) numéro 469-2019 de la MRC de Joliette et ses amendements subséquents ;

Attendu que le règlement de construction de la Municipalité de Saint-Thomas est en vigueur depuis 1993 ;

En conséquence, il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement 2021-07 « Règlement de construction ».

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Directrice générale et sec.-trésorière

RÉSOLUTION No 219-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-08 – RÈGLEMENT 2021-08 « RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS »

Attendu qu'un avis de motion a été présenté à la séance extraordinaire du 25 mai 2021;

Attendu qu'un projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du 25 mai 2021;

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 23 AOÛT 2021

Attendu qu'une dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption a été faite en même temps que le dépôt de l'avis de motion;

Attendu que la démarche de révision quinquennale de la réglementation d'urbanisme en vertu de la LAU est en cours pour assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) numéro 469-2019 de la MRC de Joliette et ses amendements subséquents ;

Attendu que le règlement relatif aux permis et certificats de la Municipalité de Saint-Thomas est en vigueur depuis 1993 ;

En conséquence, il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement 2021-08 « Règlement relatif aux permis et certificats ».

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Directrice générale et sec.-trésorière

RÉSOLUTION No 220-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-09 – RÈGLEMENT 2021-09 « RÈGLEMENT RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES »

Attendu qu'un avis de motion a été présenté à la séance extraordinaire du 25 mai 2021;

Attendu qu'un projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du 25 mai 2021;

Attendu qu'une dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption a été faite en même temps que le dépôt de l'avis de motion;

Attendu que la démarche de révision quinquennale de la réglementation d'urbanisme en vertu de la LAU est en cours pour assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) numéro 469-2019 de la MRC de Joliette et ses amendements subséquents ;

Attendu que le règlement relatif aux dérogations mineures de la Municipalité de Saint-Thomas est en vigueur depuis 1993 ;

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 23 AOÛT 2021

En conséquence, il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement 2021-09 « Règlement relatif aux dérogations mineures »

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Directrice générale et sec.-trésorière

RÉSOLUTION No 221-2021

PAIEMENT DE LA FACTURE À SIGNALISATION GIRARD

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la facture #2620 de Signalisation Girard, au montant de 23 243.26\$ plus taxes.

RÉSOLUTION No 222-2021

PRÉCISIONS À APPORTER À LA RÉOLUTION #211-2021 (ACHAT DE PERGOLAS)

Attendu qu'il était fait mention à l'ordre du jour de la séance régulière du conseil municipal du 9 août 2021 de l'achat de deux (2) pergolas ;

Attendu que lors de ladite séance régulière, les membres du conseil municipal ont décidé, après discussions, d'acheter trois (3) pergolas au lieu de deux (2) pergolas tel que mentionné à l'ordre du jour officiel ;

Attendu que les parcs de la Municipalité ont besoin d'ombre pour répondre aux besoins des citoyens ;

Attendu qu'il y a lieu de remettre les pendules à l'heure ;

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas apporte des précisions sur la décision d'acheter trois (3) pergolas au lieu de deux (2) pergolas tel que mentionné à l'ordre du jour officiel de la séance régulière du 9 août 2021 afin de répondre aux demandes des citoyens. En plus, cette résolution vient compléter les explications menant à la décision (résolution #211-2021) et éliminer toutes questions soulevées par les employés municipaux.

RÉSOLUTION No 223-2021

COÛTS DE L'INSTALLATION DES COMPTEURS D'EAU PAR SPEC 360 INC.

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte les nouveaux tarifs pour l'installation des compteurs d'eau tel que soumis par Plomberie

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 23 AOÛT 2021

SPEC 360 Inc., le 13 août 2021. Les nouveaux tarifs sont en vigueur pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2023. Voici les coûts :

- Compteur $\frac{3}{4}$ 306.00\$ plus taxes
- Compteur 1 337.93\$ plus taxes
- Compteur 1 $\frac{1}{2}$ 564.75\$ plus taxes
- Compteur 2 636.56\$ plus taxes
- Plus le coût du permis exigé par la Régie du Bâtiment : 36.00\$

RÉSOLUTION No 224-2021

SOUSSION DE ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ BERTRAND BELLEMARE INC. – ÉCLAIRAGE DE LA GLISSADE AU TERRAIN DES LOISIRS

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission, datée du 18 août 2021, de Entreprise d'électricité Bertrand Bellemare Inc., au montant de 3 525.00\$ plus taxes, pour améliorer l'éclairage de la glissade au Terrain des loisirs.

RÉSOLUTION No 225-2021

COLLOQUE DE ZONE – ADMQ

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'inscription de Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, au colloque de zone de l'ADMQ, le 16 septembre 2021 au Club de Golf Montcalm. Les frais d'inscription de 175.00\$ seront payés par la Municipalité ainsi que les frais de déplacement.

RÉSOLUTION No 226-2021

INVITATION À L'AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CENTRE CULTUREL DESJARDINS

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, à assister à l'assemblée générale annuelle du Centre culturel Desjardins, le 9 septembre 2021 à 17h au Musée d'art de Joliette. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 23 AOÛT 2021

RÉSOLUTION No 227-2021

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h38.

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Directrice générale et sec.-trésorière